

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 SEPTEMBRE 2011

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 6 septembre 2011 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Guy Corriveau, Denis Prescott, Jacques Martial et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse,

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

305-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU 1 AOÛT ET DU 11 AOÛT 2011

306-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que les procès verbaux de la session régulière du 1^{er} août 2011 et de la séance extraordinaire du 11 août 2011 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

307-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la liste des comptes à payer d'une somme de \$ 224 121.64 soit et est adoptée telle que déposée et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

GADOURY, NEVEU, LANDRY, ARPENTEURS

308-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville mandate la firme Gadoury, Neveu, Landry, arpenteurs afin de localiser une servitude pluviale et une virée de 100 pieds par 100 pieds sur le terrain située au 19 rue Charbonneau.

Adoptée à l'unanimité.

LAPIERRE HUGUETTE

309-09-2011 La demande consiste à se porter acquéreur d'une parcelle de terrain en bordure de l'Ancien chemin du lac Sainte-Rose.

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prend cette demande pour étude.

Adoptée à l'unanimité.

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2011

310-09-2011 **Attendu que**, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

Attendu que, les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

Attendu que, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, « *Nouveau regard sur la justice* », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Corriveau

Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon

Et résolu

que la municipalité de Mandeville proclame par la présente, la semaine du *13 au 20 novembre 2011*, Semaine de la justice réparatrice.

Adoptée à l'unanimité.

CROIX ROUGE CANADIENNE

311-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville effectue un don à la campagne de financement de la Croix-Rouge Canadienne d'une somme de 1 000.00 \$

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

ACHAT D'UNE PELLE MÉCANIQUE

312-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par voie d'invitation auprès de Ti-Bonhomme excavation et Machine Québec.com pour l'achat d'une pelle mécanique.

Adoptée à l'unanimité.

REQUÊTE DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DES CASCADES

313-09-2011 Requête à l'effet d'installer des panneaux de signalisation routière pour des raisons de sécurité sur le chemin des Cascades à Mandeville et également demande d'étendre l'abat poussière au début du mois de juillet.

Il est proposé par le conseiller André Desrochers

Appuyé par le conseiller Guy Corriveau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prend cette demande en considération pour étude lors de la préparation du budget 2012.

Adoptée à l'unanimité.

DYNAMITAGE CHEMIN LAC DELIGNY

314-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par le directeur des travaux publics à l'effet d'avoir retenu les services de René Lippé pour travaux de dynamitage au coût de 15 000.00 \$ au lac Deligny.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIÈNE DU MILIEU

ENTENTE INTERMUNICIPALE VIDANGES DES FOSSES SEPTIQUES

315-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville est intéressée à renouveler l'entente intermunicipale à intervenir avec les municipalités de Paroisse St-Gabriel-de-Brandon et Saint-Didace, visant la délégation de compétence à la municipalité de Mandeville, en vue de retenir les services d'un entrepreneur pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques des résidences isolées mais sans le partage des services d'un fonctionnaire.

Que la municipalité désire un prix pour la vidange intégrale (complète) des fosses septiques d'une capacité allant jusqu'à 1050 gallons. De plus, l'entrepreneur aura la possibilité pour les fosses contenant plus de 1 050 gallons, de les vidanger avec un camion à vidange intégrale ou sélective.

Que la vidange devra être effectuée pour toutes les résidences isolées (résidants et non résidants) sur le territoire de la municipalité de Mandeville sur une période de 2 ans, soit environ la moitié en 2012 et l'autre moitié en 2013 et ce pour toutes les capacités de fosses septiques confondues. De plus, toute longueur de tuyaux utilisés pour la vidange est aussi incluse dans le prix demandé. Le nombre de fosses sera compilé à date, lors de la demande de soumissions.

Que la municipalité de Mandeville serait intéressée à acheminer l'appel d'offres dès septembre 2011 afin d'être en mesure d'évaluer le coût de taxation pour le prochain budget.

Que la mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tout document utile aux présentes.

Adoptée à l'unanimité.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA FIRME
DESSAU

316-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la directrice générale et la majorité des membres du conseil présents lors de la rencontre du 11 août 2011 concernant une caractérisation sommaire des sols pour le projet de bouclage du réseau de distribution d'eau potable aux endroits suivants : tronçons entre les rue Provost, Parent et Marseille ainsi qu'entre les rues Laurence et des Loisirs avec la firme d'ingénieur Dessau pour une somme de 5 300.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

PRESCOTT MONIQUE

317-09-2011 Demande de Madame Monique Prescott à l'effet de rencontrer la compagnie GDG Environnement concernant le contrôle biologique des insectes piqueurs.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville prend cette demande en considération pour étude.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SAINTE-ROSE -
DEMANDE DE REMBOURSEMENT

318-09-2011 Demande pour rembourser les frais relatifs aux analyses d'eau pour trois prélèvements dans deux endroits distincts du lac Sainte-Rose d'une somme de 530.00 \$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que le conseil accepte de rembourser une partie des frais relatifs aux analyses d'eau pour une somme de 288.00 \$.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE PIIA MATRICULE NUMÉRO 1142-84-1511 AU 237
CHEMIN DU LAC-HÉNAULT NORD, P-C RANG 5 ZONE F-8,
PAROISSE CADASTRAL ST-DIDACE

319-09-2011 La demande de M. Robert Lepage demeurant au 237, chemin du lac Hénault-nord dont la bâtisse existe depuis 1965, consiste à ériger un patio d'une grandeur de 20 pieds par 20 pieds à l'intérieur de la cote des hautes eaux de 0-2 ans et sur la bande riveraine.

Après étude et discussion,
Il est proposé par Monsieur Robert Laurence,
Appuyé par Monsieur Rodrigue Genois
Et résolu

De recommander au conseil municipal de ne pas accepter la demande de PIIA du 237, chemin du Lac-Hénault nord, étant donné qu'il contrevient au règlement #192 section 6 sur la protection des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville n'acquiesce pas à cette demande de PIIA du 237, chemin du Lac-Hénault nord, étant donné qu'il contrevient au règlement #192 section 6 sur la protection des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE PIIA MATRICULE NUMÉRO 1142-27-8731 AU 401
CHEMIN DU LAC-HÉNAULT NORD, P-B RANG 5 ZONE F-8, PAROISSE
CADASTRALE ST-DIDACE

320-09-2011 Une demande de Madame Pierrette Hinse Boilie demeurant au 401 chemin du Lac-Hénault nord, P-B rang 5-NE zone F-8, paroisse cadastrale St-Didace, veut solidifier et restructurer un mur en pierres naturelles déjà en place et ensuite renaturaliser les rives avec des arbustes recommandés pour éviter l'érosion du sol.

Après étude et discussion,
Il est proposé par Monsieur Raymond Bourdelais,
Appuyé par Monsieur Robert Laurence
Et résolu

De recommander au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA du 401 chemin du Lac-Hénault nord, soit solidifier et restructurer au même endroit un mur en pierres naturelles déjà en place sans utiliser du mortier et ensuite renaturaliser les rives avec des arbustes recommandés pour éviter l'érosion du sol.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la demande de PIIA du 401 chemin du Lac-Hénault nord, soit solidifier et restructurer au même endroit un mur en pierres naturelles déjà en place sans utiliser du mortier et ensuite renaturaliser les rives avec des arbustes recommandés pour éviter l'érosion du sol.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE PIA MATRICULE NUMÉRO 1142-63-0551 AU 14
CHEMIN DU LAC-HÉNAULT-SUD, P-B, 5-NE ZONE F-8, PAROISSE
CADASTRALE ST-DIDACE

321-09-2011

La demande de M. Étienne Bibeau dont la bâtisse existe depuis 1989, veut implanter un quai flottant d'une longueur de 80 pieds, de 4 pieds de largeur, en aluminium avec flotteur en polyéthylène, fixé avec 2 ancrés en béton de 200 lbs, relié à des chaînes incluant un système de tension élastique. M. Bibeau nous a fourni un plan détaillé et des spécifications des normes à respecter. En 2^{ème} partie, c'est de faire un muret de pierres naturelles à une distance variant de 7 à 9 mètres de la ligne des hautes eaux pour protéger le puits du gel durant la saison hivernale et aussi empêcher l'érosion de son terrain vers le lac.

Après étude et discussion,
Il est proposé par Monsieur Robert Laurence,
Appuyé par Monsieur Raymond Bourdelais
Et résolu

De recommander au conseil municipal de permettre la construction du quai conditionnel à l'acceptation du Centre d'expertise hydrique du Québec à cause de la longueur du quai. La recommandation est de permettre aussi la construction du muret de pierres naturelles à une distance variant de 7 à 9 mètres de la ligne des hautes eaux pour protéger le puits du gel durant la saison hivernale et aussi empêcher l'érosion de son terrain vers le lac.

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte de permettre la construction du quai conditionnel à l'acceptation du Centre d'expertise hydrique du Québec à cause de la longueur du quai. La recommandation est de permettre aussi la construction du muret de pierres naturelles à une distance variant de 7 à 9 mètres de la ligne des hautes eaux pour protéger le puits du gel durant la saison hivernale et aussi empêcher l'érosion de son terrain vers le lac.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE PIA MATRICULE NUMÉRO 0745-27-6383 AU 1344,
CHEMIN DU LAC STE-ROSE NORD, LOT 2 RANG B, CANTON
ANGOULÈME ET LOT 134 DU RANG A, CANTON GAUTHIER, ZONE
F-8

322-09-2011

La demande de Mme Ghislaine Lévesque demeurant au 1344, chemin du lac Ste-Rose nord dont la bâtisse existant depuis 1972, consiste à solidifier le sol en surface avec de la roche sur la partie d'accès au lac et ensuite recouvrir de 2 pouces de sable sur 3 mètres de large jusqu'à la rive. Les arbustes sont déjà en place pour renaturaliser la bande riveraine. Elle a déjà fait les travaux.

Après étude et discussion,
Il est proposé par Monsieur Raymond Bourdelais,
Appuyé par Monsieur Robert Laurence
Et résolu

De recommander au conseil municipal d'accepter la demande pour les travaux mais le comité consultatif d'urbanisme met une restriction au niveau de la longueur totale. Il faut qu'on enlève cinq (5) pieds de roches et de sable du bord du littoral selon le règlement #382, article 6.6. Aucune machinerie ne peut être utilisée sur le bord de l'eau.

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la demande pour les travaux mais le comité consultatif d'urbanisme met une restriction au niveau de la longueur totale. Il faut qu'on enlève cinq (5) pieds de roches et de sable du bord du littoral selon le règlement #382, article 6.6. Aucune machinerie ne peut être utilisée sur le bord de l'eau.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

ALLIANCE QUÉBÉCOISE DU LOISIR PUBLIC

323-09-2011 Invitation à participer à une formation au coût de 35.00 \$

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Guy Corriveau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Isabelle Beaudoin, technicienne en loisirs à participer à une formation au coût de 39.87 \$ plus les frais de déplacement à l'Alliance québécoise du loisir public (AQLP) qui se déroulera le 22 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

COLLOQUE LANAUDOIS 2011

324-09-2011 Invitation à participer au colloque Lanaudois au coût de 30.00 \$.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Isabelle Beaudoin, technicienne en loisirs à participer au colloque Lanaudois pour une somme de 30.00 \$ plus les frais de déplacement qui se tiendra à Joliette le 3 octobre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS

325-09-2011 23^{ième} colloque annuel du réseau québécois de Villes et Villages en santé le 15 et 16 septembre 2011 qui se tiendra à Sherbrooke pour une somme de 305.00 \$ plus l'hébergement.

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise Isabelle Beaudoin, technicienne en loisirs à participer à ce colloque.

Adoptée à l'unanimité.

PLACE AUX JEUNES/DESJARDINS D'AUTRAY

326-09-2011 Place aux jeunes sollicite notre contribution financière pour un montant de 150.00 \$ afin d'assurer le succès de l'édition 2011-2012 de Place aux jeunes d'Autray.

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une contribution financière d'une somme de 150.00 \$ à Place aux jeunes/Desjardins d'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

PONT PAYANT POUR LE HOCKEY MINEUR

327-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise les équipes de hockey mineur Pee-wee A et Bantam A à faire conjointement un pont payant sur la rue Desjardins devant la municipalité le 24 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

ACHAT D'UN BEAVER

328-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité achète un Beaver de Monsieur Yves Beausoleil au montant de 750.00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

329-09-2011 **Il est proposé par** le conseiller Guy Corriveau
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est ajournée au 13 septembre à 19h00

Adoptée à l'unanimité.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20H15

MÉDITATION

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #307-09, 311-09, 314-09, 316-09, 318-09, 323-09, 324-09, 325-09, 326-09, 328-09.

Hélène Plourde, secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**